

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 22 avril 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son seizième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie du chemin de fer central de Sainte-Catherine et Niagara, demandant l'adoption d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne et pour d'autres objets ;

D'Arthur Lyon, M. D., et autres, de Shawville, province de Québec, et autres d'ailleurs, demandant une loi qui remette en vigueur l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pontiac, et qui prolonge le délai fixé pour l'exécution du chemin ; et a constaté que la 50e règle n'a pas été observée en ce qu'il n'a pas été présenté de journaux pour constater la publication des avis exigés par cette règle.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Dever, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

MERCREDI, 22 avril 1896.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session il recommande que son président soit autorisé d'ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux Chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis,

JAMES DEVER,

Président par intérim.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président du Sénat, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

A l'honorable Chambre du Sénat.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement se réunit pour la deuxième fois dans le bureau du Président du Sénat, le mercredi, 22 avril.

Le rapport du sous-comité nommé pour faire l'audition des comptes de la Bibliothèque, qui se trouve ci-joint, est lu et approuvé.

Et le comité s'ajourne.

BUREAU DU PRÉSIDENT DU SÉNAT,

OTTAWA, 22 avril 1896.